



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Ministère des Solidarités et de la Santé

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

Année 2020

Spécialité : Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires
Sujet n : 6 (principal)

ÉPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours) :

Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 8 documents et 20 pages.

Sujet :

Dans un contexte post-attentats, le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 06 mars 2015, la République en actes, a proposé une série de mesures dont le déploiement d'un plan national de formation aux Valeurs de la République et à la Laïcité, des acteurs de terrain des champs Ville, Jeunesse et Sports.

Vous êtes conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Le directeur départemental vous a désigné pour élaborer et mettre en œuvre ce plan de formation aux valeurs de la République à l'échelon départemental.

Il vous demande de vous saisir de cet outil (le plan de formation) pour répondre de manière préventive, à une problématique spécifique d'un territoire QPV (quartier

politique de la ville) du département, repéré par le délégué du préfet, comme pouvant être un terrain propice à des idées et des comportements radicalisés chez des mineurs fréquentant certaines associations de quartier.

Vous êtes chargé(e) de présenter, lors d'une réunion interne où sont présents les différents responsables de services ainsi que l'équipe de direction, dans un premier temps, votre démarche et vos outils d'identification des partenaires et acteurs les plus pertinents pour agir localement et dans un second temps, de proposer votre plan d'action.

Pour préparer votre proposition, vous vous appuyerez sur le dossier ressource ci-joint et sur vos connaissances.

Documents joints :

Document 1 : Dossier de presse du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 06 mars 2015 la République en actes, 06/03/2015, extrait, (2 Pages).	Pages 1 et 2
Document 2 : note relative à la mise en œuvre du plan de formation Valeurs de la République et Laïcité prévu dans le cadre du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015, extrait, (4 pages).	Pages 3 à 6
Document 3 : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, orientations de la politique de la ville 2016, extrait, (2 pages).	Pages 7 et 8
Document 4 : Compte rendu d'un comité de pilotage externe DRJSCS relatif à la mise en œuvre du plan formation Valeurs de la République et Laïcité en région, 25/11/2015, (3 pages).	Pages 9 à 11
Document 5 : Quartier Politique de la Ville (QPV), plusieurs définitions (1 page) : INSEE: https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114 Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804/2014-02-23/ Observation société http://www.observationsociete.fr/definitions/quartiers-prioritaires.html	Page 12
Document 6 : Isabelle LACROIX, Radicalisations et jeunesses, INJEP Notes et rapports, revue de littérature, mars 2018, INJEPR-02, extrait, (5 pages).	Pages 13 à 17
Document 7 : Méthodes et outils en sciences humaines et sociales (1 page).	Page 18
Document 8 : Ministère de la transformation publiques et de la fonction publiques, le portail de la fonction publique, Fiche le répertoire interministériel des métiers de l'État, le métier de délégué(e) du préfet pour la politique de la ville, (04/10/2020), (2 pages) : https://www.fonction-publique.gouv.fr/delequedelegue-prefet-pour-la-politique-de-la-ville	Pages 19 et 20

EGALITÉ ET CITOYENNETÉ : la république en actes

6 mars 2015

LA PASSION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ÉGALITÉ

La France fait face à un profond malaise social et démocratique. La France dans son ensemble, pas seulement quelques « quartiers en difficultés » comme on les appelle trop rapidement. Ce malaise a été maintes fois noté, commenté, analysé. Les événements de janvier en ont révélé plus encore l'intensité.

Pour une majorité de nos concitoyens, la République est devenue souvent une illusion.

Etre comme assigné à son lieu de résidence ; se sentir bloqué, entravé dans ses projets ; être condamné à la précarité des petits boulots ; voir l'échec scolaire de son enfant sans pouvoir l'aider ; se dire que son propre destin est joué d'avance : voilà ce que vivent des habitants, dans des quartiers, en périphérie des grandes villes, mais aussi dans les territoires ruraux ou dans les Outre-mer.

À ce malaise social s'ajoute un malaise démocratique : l'abstention toujours croissante, la crise de confiance entre les Français et leurs institutions, entre les Français et leurs élus. Il y a plus largement une crise de la représentation, qui touche tous les corps intermédiaires.

Ce malaise démocratique, c'est aussi une société qui se divise, des individus qui ont perdu le sens de la vie en collectivité, de la communauté nationale.

Nous avons tous des exemples en tête : les Incivilités récurrentes dans l'espace public ; les petits défis quotidiens lancés à l'autorité des parents, des enseignants, des forces de l'ordre ; les trafics, la délinquance, l'économie souterraine, tous ces ordres qui voudraient se substituer à l'ordre républicain, pourtant le seul possible.

Il y a la violence, celle des actes, et celle des mots – qui ne doit jamais être sous-estimée. Le racisme, l'antisémitisme, les actes antimusulmans, antichrétiens, l'intolérance, la haine de l'autre ne cessent d'augmenter. Ce sont des signaux incontestables que quelque chose ne va plus, que des interdits tombent, que des repères se brouillent.

Il y a aussi ce sentiment terrible, ravageur du « deux poids, deux mesures ». Beaucoup pensent que les règles ne s'appliquent pas à tous de la même manière, que certains peuvent, par exemple, échapper à l'impôt sans être inquiétés. Beaucoup, à tort ou à raison, ont le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui sont protégés et toujours les mêmes qui sont montrés du doigt, qui subissent sans rien pouvoir dire.

Il y a, enfin – surtout – ce principe fondamental, clef de voûte de notre cohésion, qui n'est pas toujours bien compris : la laïcité, que certains vivent comme une attaque à leur liberté religieuse, à leur liberté de croire ou de ne pas croire. Alors que la laïcité, justement, protège cette liberté et permet à chacun de trouver sa place dans notre Nation. Petit à petit, sous nos yeux, la laïcité est contestée. Et c'est alors, ne nous y trompons pas, tout le modèle républicain qui est menacé.

Face à ce constat, certains avancent leurs solutions dangereuses, car en rupture totale avec nos valeurs, notre modèle social. Notre héritage.

Bien sûr, il faut changer, repenser radicalement nos façons d'agir, nos politiques publiques. Repenser aussi l'organisation de l'État sur le terrain. Mais la solution, ce n'est pas de rompre avec ce que nous sommes. La réponse est là, évidente : la République. Une République ferme et bienveillante, forte et généreuse, qui ne doit pas être une somme de belles promesses, mais une série de réalisations concrètes.

La solution, c'est une République en actes, qui agit en repartant de l'essentiel

la citoyenneté, c'est l'appartenance à une communauté de destin, et l'adhésion à des valeurs partagées ;

• l'égalité, ce sont les mêmes opportunités données à chacun, et les mêmes règles qui s'imposent à tous.

Beaucoup a déjà été fait depuis 2012. En matière de sécurité, de logement, de laïcité, d'égalité femmes/hommes, de sécurisation des parcours professionnels, d'accès au marché du travail, notamment pour les jeunes. Nous avons également engagé la refondation de notre École, renforcé la transparence dans notre vie publique, une condition essentielle du retour de la confiance de nos concitoyens.

Et nous devons poursuivre ces efforts, les amplifier, aller encore plus loin, en sachant bien que ces actions impliquent des temps longs, demandent de la persévérance, de l'opiniâtreté. Il n'y a pas que les questions de moyens. Il y a aussi la question de la volonté.

Aller plus loin, c'est casser les logiques de la ségrégation avec une autre répartition de l'habitat. C'est agir pour l'éducation, pour la mixité à l'école, lutter contre les discriminations, agir pour la santé, la sécurité. En somme, promouvoir l'égalité.

Aller plus loin, c'est rappeler avec force ce qui fait notre socle commun ; ce qui fonde la citoyenneté : la langue, la culture, le sport, la laïcité.

Aller plus loin, c'est encourager les initiatives, le mouvement, en nous appuyant sur les énergies associatives, citoyennes qu'il faut mieux soutenir, en renforçant le dynamisme économique, participatif, notamment grâce aux potentiels énormes du numérique.

Aller plus loin, faire vivre l'égalité, renforcer la citoyenneté, c'est chercher sans répit, sans fausses excuses, à nous hisser à la hauteur des exigences des Français. C'est porter toujours plus haut nos ambitions.



PREMIER MINISTRE



DIRECTION DE LA VILLE ET
DE LA COHÉSION URBAINE

Pôle animation territoriale

Dossier suivi par :

5 rue Pleyel
93 283 Saint-Denis cedex
www.cget.gouv.fr

Saint Denis, le 15 octobre 2015

**Le Directeur de la Ville et de la cohésion urbaine,
Commissaire délégué à l'égalité des territoires**

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Pour information

Copie

-Mesdames et Messieurs les préfets délégués à
l'égalité des chances

-Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux aux
affaires régionales

- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

- Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale d'outre-mer

-Mesdames et Messieurs les sous-préfets chargés de
la politique de la ville

Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de la cohésion sociale et de la
protection des populations

-Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de la cohésion sociale

Note relative à la mise en œuvre du plan de formation *Valeurs de la République et Laïcité* prévu dans le cadre du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars dernier, la Direction de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU) du Commissariat général à l'égalité des territoires a été désignée par le Ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports pour piloter et coordonner le plan national de formation des acteurs de terrain des champs ville, jeunesse et sports.

Ce plan de formation est destiné aux professionnels de « première ligne », en contact direct avec les publics. Il vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur les principes de la République, notamment l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien.

La principale condition de réussite de ce dispositif, du point de vue des effets attendus, réside dans la capacité des pouvoirs publics à adresser aux populations, à travers les professionnels de terrain impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques, un discours clair et univoque.

Ce dispositif repose sur un kit pédagogique de formation unique, co-élaboré et approprié par tous les partenaires du projet et mis en œuvre au niveau local dans le cadre de plans de formation portés par le niveau régional de l'Etat via les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de ces plans régionaux de formations.

I. La formation *Valeurs de la République et Laïcité*

▪ Le public cible de la formation

Cette formation vise, par ordre de priorité

- Les fonctionnaires, salariés et bénévoles qui sont au contact direct des publics, en tout premier lieu ceux qui sont en relation directe avec des enfants et des jeunes et/ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sont visés tous les intervenants dans la mise en œuvre des actions de la politique de la ville, en particulier ou plus généralement dans le déploiement des politiques publiques.
- Les professionnels qui interviennent dans l'espace public mais qui n'assurent pas directement des fonctions éducatives, d'animation ou d'encadrement ;
- les professionnels qui ont une relation de service à la population.

A titre d'exemple, on peut citer :

- Les agents de l'Etat : enseignants, policiers, délégués du préfet ;
- Les agents des collectivités territoriales : animateurs, éducateurs sportifs, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), coordonnateurs de réussite éducative, travailleurs sociaux, policiers municipaux, agents de mairie de quartier et de centres sociaux, médiateurs, tuteurs de jeunes en service civique, équipes projet politique de la ville et agents de développement, missions locales ;
- Les personnels associatifs : animateurs, éducateurs sportifs, adultes relais, personnels des centres sociaux, éducateurs de prévention spécialisée en contact avec le public dans le cadre de leurs missions ou de la mise en œuvre d'actions ;
- Les personnels des bailleurs (gardiens d'immeuble), gestionnaires d'équipement ...

▪ Objectifs, contenus et durée, de la formation

L'objectif de la formation est de permettre aux professionnels :

- d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse ;
- d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations.

A cet effet, les contenus de la formation porteront principalement sur :

- les repères historiques et les références juridiques de base concernant les valeurs la République et le principe de laïcité ;

- les échanges entre professionnels et un travail sur des cas pratiques.

La formation, d'une durée de deux jours se décompose en un module tronc commun de 1,5 jour et trois modules complémentaires d'une demi-journée permettant l'adaptation aux grandes catégories de public mentionnées plus haut :

- Pédagogie de la laïcité (relation éducative enfants et Jeunes)
- Laïcité et espace public (gestion des espaces publics)
- Laïcité et service au public (relation à l'utilisateur)

Le scénario, les contenus, méthodes et supports d'animation de ces formations composent le **kit pédagogique** qui sera remis à chaque formateur formé.

II. Rôle du niveau national

La Direction de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU) du Commissariat général à l'égalité des territoires est chargée de l'animation du partenariat national mobilisé pour l'élaboration du kit pédagogique des formations (voir liste des partenaires associés en annexe 1).

Elle pilote les travaux d'élaboration et d'actualisation du kit pédagogique destiné à outiller les formateurs qui dispenseront les formations auprès des acteurs de terrain et met en œuvre la formation des formateurs de formateurs.

Elle anime le réseau de correspondants désignés au sein de chaque DRJSCS et met à la disposition du niveau régional les outils de suivi, de reporting et de capitalisation du dispositif.

III. Rôle du niveau régional

Les Préfectures de région veilleront à mobiliser les plateformes interministérielles de formation pour déployer la formation *Valeurs de la République et laïcité* auprès des agents de l'Etat concernés. A cet effet, des formateurs pourront être formés au sein des plateformes.

Le niveau régional anime également le travail avec les préfets délégués à l'égalité des chances, les sous-préfets chargés de la politique de la ville, les préfetures de département et les directions départementales de la cohésion sociale sur le repérage des besoins, la communication auprès des acteurs concernés, le soutien aux initiatives locales dans le cadre des contrats de ville

Il veille à la cohérence des initiatives locales et à leur bonne articulation avec les actions conduites par le CNFPT.

a. Conception et mise en œuvre des plans régionaux de formation *Valeurs de la République et laïcité*.

Les DRJSCS sont plus particulièrement chargées, en lien avec le SGAR, de l'élaboration et de la mise en œuvre des **plans régionaux de formation *Valeurs de la République et laïcité***.

A ce titre, elles désignent en leur sein un référent, qui animera un groupe projet interne associant les différents champs d'intervention de la direction régionale.

Ces plans de formation ont vocation à permettre l'appropriation et la diffusion du kit pédagogique de formation au sein de tous les services et réseaux partenaires de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Pour ce faire, les DRJSCS disposent de plusieurs leviers :

▪ **Le conventionnement avec des partenaires**

Ces conventions visent à engager les partenaires dans la diffusion de la formation *Valeurs de la République et Laïcité* auprès de leurs

- salariés, dans le cadre de leurs plans de formation ;
- structures adhérentes pour les fédérations et têtes de réseau ;
- stagiaires pour les organismes de formation ;

en échange de la mise à disposition du kit pédagogique et de la prise en charge de la formation de leurs formateurs Internes (voir de formateurs de formateurs pour les réseaux les plus importants).

Les structures potentiellement concernées sont :

- les écoles et organismes de formation habilités à délivrer les formations préparant aux titres et diplômes des secteurs sociaux culturels et sportifs ;
les fédérations sportives et les comités olympiques régionaux ;
les fédérations d'éducation populaire et les Coordinations Régionales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) ;
les Centres Régionaux Information Jeunesse (CRU) ;
les instituts régionaux du travail social.

▪ **La mobilisation des plans de formation et fonds existants**

Les DRJSCS pilotent plusieurs plans de formation auxquels elles pourront utilement intégrer la formation *Valeurs de la République et laïcité*. Elles pourront à cette fin mobiliser les crédits délégués dans le cadre du CIEC au titre des programmes 147 et 163. Les plans de formation régionaux des adultes relais et des tuteurs de jeunes en service civique sont à privilégier dans cette perspective.

De même, les DRJSCS contribuent aux orientations régionales du fond pour le développement de la vie associative. Elles veilleront notamment à sensibiliser les membres des commissions consultatives régionales aux enjeux du plan de formation, de manière à ce que les formations *Valeurs de la République et laïcité* puissent bénéficier également aux bénévoles.

▪ **Les centres de ressources pour la politique de la ville**

Au titre de leurs missions, précisées par le nouveau cadre national de référence sur lequel s'appuieront les conventions en 2016, les DRJSCS veilleront à mobiliser les centres de ressources pour la politique de la ville.

Pourront être soutenues les actions proposées par les centres de ressources visant notamment à :

- proposer, sur les territoires des contrats de ville, des temps de sensibilisation et d'échanges inter-acteurs sur les valeurs de la République et la laïcité, l'objectif visé consistant à amplifier le plan de formation *Valeurs de la République et la laïcité* ;
animer les réseaux de formateurs des formations *Valeurs de la République et laïcité* et capitaliser leur expérience ;
sensibiliser la société civile sur cette thématique, notamment les chefs d'entreprise et employeurs.



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 21 JAN 2016

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

A

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département

Objet : Orientations de la politique de la ville en 2016

P.J. : Annexe – Les piliers du contrat de ville

L'année 2016 sera une année charnière pour la politique de la ville.

2016. première année pleine de déploiement des contrats de ville

En premier lieu, parce qu'elle sera celle du déploiement des 435 contrats de ville conclus l'an dernier. Cette première année pleine de mise en œuvre requiert plus que jamais la mobilisation de tous les partenaires concernés afin de lancer, de faire vivre les projets construits tout au long de l'année 2015 et répondre ainsi aux enjeux de développement et de rééquilibrage en faveur des quartiers populaires.

La mobilisation de tous les partenaires doit désormais trouver une traduction concrète dans la mise en œuvre et le financement des axes et des actions prioritaires qui ont été retenus dans ces contrats. La maquette financière intégrant non seulement les moyens spécifiques de la politique de la ville mais aussi, et avant tout, les moyens de droit commun et les engagements des différents partenaires, permet de traduire cette mise en œuvre. Vous veillerez à constituer cette annexe financière dans le courant du premier trimestre 2016.

Ces contrats doivent aussi être complétés et se voir adjoindre les conventions obligatoires prévues par la loi :

- **la convention d'équilibre territorial** prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dont les modalités d'élaboration ont été précisées par la circulaire interministérielle du 3 novembre 2015, devra être signée avant la fin de l'été 2016. Dans les sites concernés par le NPNRU, elle devra être élaborée parallèlement à la mise en œuvre du protocole de préfiguration et signée au plus tard lors de la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ;
- **la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB pour les bailleurs sociaux** devra, au-delà du renforcement de la qualité de service dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), s'articuler avec les orientations retenues par les partenaires du contrat ville et s'intégrer pleinement dans les dispositifs en cours de finalisation (démarches de GUP et contrats locaux de prévention de la délinquance notamment). La loi de finances pour 2016 indique en outre que le taux de compensation pour les collectivités sera rehaussé à 40%, en 2016 et les années suivantes (contre 26 % en 2015) ;
- **le pacte de solidarité financière et fiscale** devra permettre, en complément et en articulation avec le contrat de ville, de renforcer la solidarité à l'égard des communes et des quartiers les plus en difficulté du territoire intercommunal, par la péréquation des ressources, par la mutualisation des charges, par la dépense sur des projets structurants. Un cadre national élaboré avec l'Association des Communautés de France (ADCF) vous sera proposé pour accompagner le bloc communal dans l'élaboration de ce document ;
- **le plan territorial de lutte contre les discriminations** (décision 23 du Comité Interministériel des Villes de février 2013) doit être mis en place dans chaque contrat de ville. Vous disposez pour cela d'une offre de diagnostic territorial et de formation prise en charge par le niveau national, qui doit vous permettre de définir un programme d'actions locales dédié à cet enjeu ainsi que l'accord-cadre signé entre le CGET et le Défenseurs des droits.

Concernant le tissu associatif, il convient d'amplifier la dynamique de conventionnements pluriannuels d'objectifs (CPO), pour conforter les associations structurantes et reconnues localement. La généralisation de ces CPO doit notamment pouvoir devenir la règle pour les centres sociaux et les régies de quartier. Dans le même sens, vous travaillerez à la mise en place d'appels à projet partenariaux uniques au contrat. Simplifier la vie administrative des associations, leur donner de la visibilité budgétaire, constituent un défi majeur pour que l'action associative, plus que jamais nécessaire dans ces quartiers, se construise dans la durée et dans la confiance.

Afin de poursuivre la démarche d'adaptation et de renforcement de l'action publique de l'Etat au bénéfice des habitants des quartiers, **vous vous appuyerez sur la déclinaison des orientations issues des comités égalité et citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015,** mais également des engagements pris dans les conventions interministérielles. De nouvelles conventions seront d'ailleurs signées dans le courant de l'année 2016, selon les instructions adressées par le Premier ministre aux membres du Gouvernement.

L'ensemble des dispositifs et outils sont désormais à votre disposition. Il vous appartient d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre des priorités fixées par le Gouvernement.

COMPTE-RENDU
Comité de pilotage régional - Formation "Valeurs de la République-Laïcité"
Mercredi 25 novembre 2015

<u>Présents :</u>	<u>Excusés :</u>	<u>Absent :</u>
Mme (DRJSCS)	M. (DDCS37)	M. (CNFPT)
Mme (DRJSCS)	M. (SGAR)	
Mme (Rectorat)		
Mme (SGAR)		
Mme (DRAC)		
Mme (DRDFE)		
M. (DT-PJJ)		
M. (SGAR)		

1. Présentation générale du dispositif

Le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » est issu du Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) qui s'est tenu le 6 mars 2015.

Par instruction du 15 octobre 2015, le CGET a précisé la mise en œuvre attendue du plan de formation au niveau régional. L'objectif, au niveau national, est de former 10 000 personnes d'ici 2017. Les **publics-cibles** pour bénéficier de la formation sont les suivants (par ordre de priorité)

fonctionnaires, salariés et bénévoles en contact direct avec les publics, notamment enfants/jeunes/habitants des quartiers politique de la ville (QPV)

professionnels intervenant dans l'espace public sans fonctions d'éducation, d'animation ou d'encadrement (ex : gardiens d'équipements ou d'immeubles...)

professionnels en service auprès de la population

Quelques illustrations : agents de l'État (enseignants, policiers, délégués du préfet), agents des collectivités (animateurs, éducateurs sportifs, ATSEM, travailleurs sociaux, policiers municipaux, agents de mairie de quartier, missions locales...), personnels associatifs (animateurs, éducateurs sportifs, adultes-relais, personnels des centres sociaux...).

Le plan de formation repose sur un **kit pédagogique du CGET** (non encore disponible) et va s'organiser sur deux niveaux

Formation de niveau 1 « Formations de formateurs de formateurs » : 2 groupes pour des sessions à Paris de 4 jours du 30 novembre au 3 décembre 2015 et du 19 au 22 janvier 2016. Conformément à la demande du CGET, la DRJSCS a transmis une liste de personnes susceptibles de suivre cette formation.

Formation de niveau 2 « Formations de formateurs » : des sessions de 2 jours en région avec des formations assurées par les formateurs de niveau 1 auprès des personnes suivantes : réseau de la plateforme RH du SGAR, centre de ressources politique de la ville, organismes de formation habilités des secteurs sociaux, socioculturels, sportifs, associatifs, conseillers éducation populaire et jeunesse, conseillers techniques sportifs...

2. Travaux menés par la DRJSCS

La DRJSCS a désigné deux co-référentes sur le dossier : Mesdames [] et []. Par ailleurs, une équipe-projet au sein de la DRJSCS regroupe un représentant de chaque pôle et s'est réunie le 13 novembre 2015.

La volumétrie attendue pour ce plan de formation au niveau régional se décompose comme suit :

- Une liste de 5 formateurs de formateurs a été proposée par la DRJSCS au CGET. Le CGET a retenu 4 personnes qui vont participer à la formation de niveau I en décembre 2015 et janvier 2016 :

M. [], Délégué jeunesse éducation citoyenneté (Ligue de l'enseignement de []);

Mme [], Directrice et coordinatrice (Centre Ressources Illettrisme Analphabétisme du []);

Mme [], R, CEJ (DRJSCS []);

Mme [], Chargée de mission formation (Comité Régional Olympique et Sportif).

Ces 4 formateurs de formateurs vont ensuite procéder à la formation d'environ 40 formateurs. Ces 40 formateurs vont enfin procéder chacun à 2 sessions de formations (10 personnes par sessions) auprès des publics-cibles. Il est donc attendu la formation d'environ 800 personnes pour la région Centre-Val de Loire entre 2016 et 2017 (soit 8 % du total national de 10 000 personnes formées).

Au titre de ce plan de formation, le CGET a délégué des crédits à hauteur de 20 000€ à la DRJSCS pour permettre un appui à la mise en place du plan régional de formation. Le Centre de ressources de la politique de la ville « [] » a été retenu pour cet appui qui doit débuter dès 2015 et va s'organiser autour de 3 actions :

- organisation (logistique) de 4 journées de formation de formateurs ;
- organisation d'une journée régionale avec les signataires des contrats de ville sur le sujet ;
- animation du réseau des formateurs ;

La DRJSCS a également procédé à l'évaluation des besoins de financement pour 2016 dans le cadre du dialogue de gestion à venir. Une estimation de 30 000€ a été faite afin de permettre de poursuivre l'appui extérieur et l'indemnisation des formateurs.

3. Tour de tables des participants

Plateforme RH (SGAR)

La circulaire DGAFP du 5 novembre 2015 fixe 10 priorités de formation en 2016 parmi lesquelles une sensibilisation relative à la laïcité/neutralité dans les services publics. Il s'agit d'une formation transverse qui sera proposée aux agents de l'Etat.

La plateforme va recenser auprès des services de formations des services de l'Etat les formations relatives aux thèmes des valeurs de la République et de la laïcité.

Reclorat

Un plan de formation s'est déployé plus fortement à partir de début janvier, selon les modalités suivantes :

- constitution d'un groupe de formateurs (personnels d'éducation, de direction,

d'enseignement).

formation des conseillers principaux d'éducation par bassin.

formation par bassin, avec priorité aux lycées, de 4 personnels par établissement.

formation des professeurs de collège dans le cadre des formations réalisées pour mettre en place la réforme du collège.

formation des personnels des REP et REP+.

Ce dispositif de formation est à mettre en parallèle avec les « référents citoyenneté » des établissements. L'académie compte 20 établissements en REP et 10 établissements en REP+
Les assistants d'éducation peuvent être un public cible intéressant pour la formation CGET.

DT-PJJ

La DT-PJJ dispose d'une formation obligatoire sur 3 jours destinés aux agents (hors personnels administratifs) qui traite des questions de citoyenneté, de la laïcité et de radicalisation.

Le référent « laïcité citoyenneté » peut également intervenir auprès des équipes sur des thèmes spécifiques (ex : nourritures confessionnelles).

Le plan de formation prévoit qu'en 2017, tous les professionnels PJJ auront suivis cette formation (dont les éducateurs PJJ).

DRAC

La DRAC ne dispose pas de formation sur ce sujet mais à, dans son réseau, des professionnels de terrains qui représentent le public-cible. Il s'agit en priorité des médiateurs culturels en poste dans des structures labellisées. Ces médiateurs sont amenés à être en contact avec des habitants des QPV. La DRAC évalue le nombre de médiateurs culturels sur la région.

Par ailleurs, de nombreuses associations subventionnées par la DRAC pourraient bénéficier de la formation.

DRDFE

La DRDFE n'a pas de formation sur ce sujet, elle s'appuie sur les dispositifs existants tout en veillant à ce que soit intégrée la thématique de l'égalité Femmes-Hommes. Une attention particulière sera ainsi portée sur le contenu du kit pédagogique du CGET.

Les chargées de mission départementales de la DRDFE seront des relais utiles pour identifier les associations qui pourront bénéficier de la formation.

A la suite du tour de tables des participants, les points d'attention suivants sont partagés

- importance de faire un état des lieux du contenu des formations existantes pour évaluer la complémentarité des formations
- nécessité de clarifier les financements et les éventuelles prises en charge pour les formateurs et les publics-cibles
- intérêt d'avoir un échange rapide avec le CNFPT
- connaître la marge de manœuvre qui sera donné par le CGET pour adapter le kit pédagogique
- poursuivre les travaux d'identification des formateurs et des publics-cibles
- assurer une bonne articulation avec les DDCS(PP)
- informer les autres services régionaux de l'Etat (DREAL, DRAAF, DIRECCTE, ARS) ainsi que les services Police/Gendarmerie et la Justice

Le prochain comité de pilotage aura lieu début 2016 (date pas encore arrêtée).

Qu'est ce qu'un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville ?

Définition INSEE (17/06/2020)

<http://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114>

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1er janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source: RFL 2011). Dans les autres départements d'Outre-Mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement à l'Iris. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (extrait)

Titre II Des instruments et de la gouvernance de la politique de la ville - Chap 1^{er}: de la géographie prioritaire

Article 5

I. — Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

1° Un nombre minimal d'habitants ;

2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, ces quartiers peuvent être caractérisés par des critères sociaux, démographiques, économiques ou relatifs à l'habitat, tenant compte des spécificités de chacun de ces territoires.

Un décret en Conseil d'État détermine les modalités d'application du présent I, qui entre en vigueur à une date qu'il fixe et au plus tard le 1er janvier 2015.

II. — La liste des quartiers prioritaires, établie par décret, fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, il est procédé, si la rapidité des évolutions observées le justifie, à cette actualisation tous les trois ans.

Observationsociété

<http://www.observationsociete.fr/definitions/quartiers-prioritaires.htm>

Les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville (QPV) sont les territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles. Depuis 2015, ils remplacent les zones urbaines sensibles (Zus). Ces 1 500 quartiers regroupent environ cinq millions de personnes, soit 8 % de la population française. Leur taille varie de manière très importante, de moins de 1 000 à 180 000 habitants pour le plus important en Seine Saint-Denis.

Dans ces quartiers, la part de la population pauvre est élevée, **autour de 40 %**. Mais ils ne regroupent qu'une très faible partie de la population. Au total, la très grande majorité des personnes pauvres vivent en **déhors des quartiers prioritaires**. Par ailleurs, il ne faut pas confondre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les établissements scolaires dits de « **l'éducation prioritaire** » définis par le ministère de l'Éducation nationale. Tous les élèves qui vivent dans un QPV n'étudient pas dans l'éducation prioritaire.

POLITIQUE DE LA VILLE (ANCT)

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville/9/>

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Mais elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques notamment à travers les contrats de ville.

L'ANCT est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette politique publique.

- 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés dans l'Hexagone et l'Outre-mer
- 5,5 millions de personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

L'apport de l'articulation d'une sociologie de la jeunesse à la sociologie de la radicalisation : une temporalité transitoire de la jeunesse propice à la disponibilité biographique dans les engagements radicaux

Dans ces différentes interprétations de la radicalisation des jeunes à la fois socio-économiques, politiques, religieuses, relationnelles, psychologiques, peu de chercheurs articulent les apports de la sociologie de l'adolescence et de la jeunesse dans l'interprétation du phénomène de la radicalisation. En effet, comme le constate Fethi Benslama, « l'élément le plus saillant dans ce tableau – à savoir que les deux tiers ont entre 15 et 25 ans – est, me semble-t-il, un fait d'une grande importance. Il signifie que la grande majorité de cet ensemble dit « de radicalisés » est constitué soit d'adolescents, soit de jeunes adultes qui se trouvent dans la zone moratoire où la traversée de l'adolescence est susceptible de connaître une extension et un état de crise prolongé. Ce fait est peu exploité encore pour penser les ressorts de la radicalisation » (Benslama, 2016b, p. 185). Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce sont les psychologues et psychanalystes qui se sont emparés actuellement de cette question de l'âge en montrant que ce phénomène de la radicalisation s'inscrit bien dans une « transition subjective juvénile » (*ibid.*, p. 189). Nous invitons ainsi à ce que les sciences sociales investissent de façon majeure cette question en croisant sociologie de la jeunesse et sociologie de la radicalisation dans l'éclairage de ce phénomène des jeunes engagés dans des causes violentes.

Un des rares chercheurs en sciences sociales à avoir abordé directement cette question est Benjamin Ducol, docteur en science politique de l'Université Laval à Québec et responsable actuellement de la recherche au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) à Montréal. Cette faiblesse numérique des travaux qui croisent sociologie de la jeunesse et ceux sur la radicalisation mérite qu'on s'attarde plus longuement sur ce que ce politiste a énoncé dans le cadre de sa thèse de doctorat à ce sujet, à savoir que la temporalité transitoire de la jeunesse est propice à la disponibilité biographique dans les engagements radicaux (Ducol, 2015c, p. 145-161). Utilisant la notion de disponibilité biographique de Doug McAdam (1988), qui avait constaté que des individus étaient plus disponibles que d'autres à se mobiliser dans le mouvement des droits civiques aux États-Unis, (jeunes étudiants des plus prestigieuses universités américaines issus de la bourgeoisie blanche, jeunes enseignants célibataires, sans enfants, etc.), Ducol constate que l'âge est, dans les trajectoires individuelles de jeunes Belges, Canadiens et Français qu'il a étudiées, un « mécanisme récurrent de disponibilité individuelle » (*ibid.*, p. 145), et notamment d'engagement dans la militance clandestine violente. S'appuyant sur différents travaux, il souligne également que l'âge moyen des militants djihadistes étudiés par Marc Sageman dans son ouvrage *Understanding Terrorism Networks* (2004), est de 25,7 ans ; lors d'attentats-suicide, l'âge médian des djihadistes relevé par Merari (1998) est de 21,3 ans. Edwin Baker (2006) quant à lui, constate que l'âge moyen des individus engagés dans des complots terroristes en Europe est de 27 ans lors de leur arrestation. Il en est de même pour les groupes d'extrême droite comme d'extrême gauche. Mais, selon Benjamin Ducol, « plus que l'âge c'est bien une temporalité singulière dans les cycles de vie, le passage de l'enfance à l'âge adulte aussi

parfois capturé sous les termes d'adolescence ou de jeunesse, qui détermine le spectre des mécanismes de disponibilités biographiques chez un individu. » (2015c, p. 146).

Utilisant les travaux de spécialistes de la jeunesse et des réseaux de sociabilité tels ceux de Claire Bidart, de Michel Grossetti, de Valérie Becquet, il constate que la transition vers l'âge adulte est une temporalité charnière s'accompagnant en particulier d'une transformation des champs d'activité et des univers de sociabilité qui rendent plus disponible à des univers de sociabilité au sein desquels l'engagement djihadiste est valorisé. Montrant que ces transitions biographiques s'opèrent aujourd'hui dans le cadre d'une complexification croissante des parcours individuels, Ducol dégage trois éléments communs dans ces périodes de transition juvénile qui expliqueraient selon lui ce passage de jeunes vers l'engagement clandestin violent : en premier lieu, une faible stabilité des sphères de vie et des investissements qui s'y rattachent. Il explique que les faibles contraintes personnelles des jeunes, en raison du peu d'investissements biographiques contractés dans cette période biographique transitoire, – affectifs, matrimoniaux, professionnels (chômage, emplois instables) ou financiers – les rendent d'autant plus disponibles à investir une pluralité d'espaces sociaux, incluant des univers de sens alternatifs comme des groupes contestataires ou favorables à l'engagement violent. En second lieu, le fait que le contrôle parental diminue et que le jeune s'autonomise de façon croissante durant cette période biographique rend d'autant plus possible, selon cet auteur, l'insertion accidentelle ou voulue dans des univers sociaux favorisant des conduites déviantes. Ducol constate également, à l'appui de travaux anglo-saxons, que la qualité des relations entre parents et enfants joue dans cette exposition à des environnements déviants. En troisième et dernier lieu, les sphères de socialisation et/ou de réseaux relationnels et les modes de sociabilité chez le jeune se transforment. Son univers relationnel relativement stable centré autour des sphères familiale et scolaire laisse progressivement place à un univers relationnel recomposé. Souvent, l'entourage proche ne mesure pas l'ampleur de ces évolutions relationnelles chez le jeune. Ducol montre qu'un de ses enquêtés a vu l'éclatement de son groupe d'amis lors d'orientations scolaires différenciées. Ce politiste souligne que ces changements de relation ne doivent pas être perçus comme seulement subis. Ils sont également le fruit de préférences personnelles de l'individu.

En plus de souligner ce passage de l'adolescence à l'âge adulte sous l'angle d'une temporalité charnière favorable à une plus grande disponibilité biographique de la part de l'individu, il intègre la dimension cognitive dans son interprétation en montrant que cette période se caractérise également par une forte plasticité mentale. Cela expliquerait la quête d'une spiritualité à une autre dans les trajectoires biographiques de jeunes qu'il a interviewés qui seraient passés, tout d'abord, par une conversion au catholicisme puis à l'islam radical. C'est également une période biographique d'intenses expérimentations identitaires qui se vivent dans la sociabilité adolescente, ce qui expliquerait selon lui les conversions religieuses des jeunes en dehors de la sphère familiale.

CONCLUSION ET PISTES D'AVENIR

Au terme de cette revue de littérature, il nous semble majeur dans la compréhension de ce phénomène de s'appuyer sur la littérature concernant l'adolescence et plus globalement la jeunesse, notamment celle qui étudie le poids du groupe de pairs³⁷. L'on sait que la socialisation secondaire prend une place accrue par rapport à la socialisation familiale au cours de l'adolescence. Des analyses approfondies du groupe de pairs permettraient de mieux expliquer ces orientations différenciées vers des univers d'engagements radicaux violents durant la jeunesse. Dans un moment où le souhait de se faire reconnaître et d'être accepté par un groupe est très important, les fonctions qu'il remplit dans la vie du jeune seraient intéressantes à affiner. Il serait également judicieux de mobiliser les travaux qui portent spécifiquement sur la transition à la vie adulte des jeunes en difficulté (Goyette *et al.*, 2011). De même, la littérature sur l'allongement de la période de la « jeunesse » et de désynchronisation des seuils des transitions à la vie adulte (Galland, 2011), sur l'entrée concurrentielle de plus en plus grande pour les jeunes sur le marché de l'emploi et sur les politiques sociales « familialistes », qui somment les parents de soutenir de plus en plus longtemps le passage à l'âge adulte de leurs enfants, éclaireraient également ce passage de jeunes vers des organisations violentes.

Toujours dans ce souci de décloisonner les perspectives sur la radicalisation des jeunes, il serait intéressant de réaliser plus de recherches en comparaisons internationales. Dans les analyses macrosociologiques du phénomène de radicalisation des jeunes, il est à noter l'absence d'interrogations sur les politiques de jeunesse des différents pays. De plus, la politique d'immigration de chaque pays est souvent peu contextualisée. Mobiliser ce type de littérature expliquerait peut-être pourquoi en France les jeunes issus de parents provenant de Turquie sembleraient moins touchés par la radicalisation que ceux provenant du Maghreb. De même, des travaux qui regarderaient la radicalisation au regard de la diversité des politiques publiques visant à promouvoir l'indépendance des jeunes, ou leur citoyenneté socioéconomique, en Europe (Chevalier, 2015) permettraient d'éclairer sous un angle nouveau les processus de radicalisation des jeunes. Pour Farhad Khosrokhavar, « la radicalisation – avec son expression la plus tangible, le terrorisme – est l'un des lieux où se joue le mal-être d'une partie des citoyens dans un monde dépourvu de réelle citoyenneté » (2014, p. 185). Bigo *et al.* (2014) appellent à ne pas se concentrer sur la seule échelle individuelle ou du groupe, mais à regarder aussi le réseau de relations que ces individus et ces groupes entretiennent avec une série d'autres acteurs, et notamment avec les autorités des États au sein desquels ils évoluent. Jean-Luc Marret montre que « les jihadistes de France et ceux des États-Unis sont en partie le produit de chacune de ces sociétés », (2005, p. 25). Il est donc important de réinscrire chaque phénomène dans la société dans laquelle ces jeunes s'inscrivent pour comprendre les similarités comme les différences de processus de radicalisation selon les territoires donnés. De même, comme le constate le rapport de l'Alliance Athéna, remis au gouvernement en mars 2016 par Alain Fuchs, président de l'Alliance et du CNRS, « d'autres pays, par exemple l'Allemagne, ne semblent [...] pas être concernés de la même

³⁷ À noter sur ce point, le numéro 2 de la *Revue de socio-anthropologie de l'adolescence* (RSAA) spécifiquement sur la question des pairs qui se questionne sur leur rôle d'agents de socialisation, alternative ou pas à la famille, et comme constitutifs d'une sous-culture adolescente (voir l'appel à contribution : <http://revue.rsaa.com/index.php/les-numeros/numero-2-les-pairs>).

manière, d'où l'importance de mener des recherches comparées » (Alliance Athena, 2016, p. 44). Nous invitons également à comparer différents engagements radicaux violents chez les jeunes pour ne pas se cantonner à l'analyse du djihadisme. La focale sur ce dernier appauvrit les perspectives de recherches sur la radicalisation des jeunes et stigmatise la jeunesse musulmane. Des rapports comme celui du CIPC, qui a abordé aussi bien le radicalisme religieux, notamment islamiste, que le radicalisme d'extrême droite, ou bien comme celui de Crettiez et Sèze (2017) comparant engagement djihadiste, nationaliste corse et basque devraient être menés plus systématiquement et spécifiquement au niveau des jeunes. Les recherches sur les engagements juvéniles au sein de mouvements extrémistes chrétiens et juifs ainsi qu'au sein des milieux d'extrême droite violents en France restent encore à construire.

Il serait également crucial pour l'avenir de la recherche portant sur la jeunesse séduite par la radicalisation violente que soient effectuées plus d'enquêtes empiriques et généralisables. Comme nous l'avons dit en introduction de cette revue, les travaux sur la radicalisation sont souvent de seconde main et les personnes interrogées sont numériquement assez faibles. Il faudrait tout d'abord développer des outils statistiques qui permettraient une cartographie réelle de cette jeunesse impliquée dans différents types de radicalisation mais également, comme le préconise Amel Boubekour, désenclaver ces recherches du *policy*, « c'est-à-dire visant à un diagnostic à l'adresse des pouvoirs publics du seul monde des thinks thanks » (Boubekour, 2010, p. 40). Une des constantes de ces rapports est de terminer par des préconisations pour assurer une meilleure prévention des jeunes et faire face au péril que cela constitue. Cette question de la radicalisation des jeunes n'est pas étudiée par les chercheurs en tant que telle et est, dès le commencement de la recherche, pensée sous l'angle possible de futures interventions sociales. Il s'agit également d'investir beaucoup plus l'analyse des trajectoires biographiques des jeunes radicalisés, comme le récent rapport de Crettiez et Sèze (2017), qui décrit finement les trajectoires biographiques de militants djihadistes, corses, basques. Ce type de rapport doit être développé ciblant les jeunes spécifiquement, la plupart des derniers rapports recensant plutôt les prises de positions des jeunes sur leur engagement dans l'islam radical. Comme le recommande également Olivier Fillieule dans son article qui analyse le désengagement d'individus d'organisations radicales en mobilisant une approche processuelle et configurationnelle, il s'agit de « ne plus raisonner en fonction de variables indépendantes et dépendantes, au profit d'une « description épaisse » des phénomènes » (Fillieule, 2012, p.54), notamment en articulant les différents niveaux macro, méso, microsociologique dans l'analyse de trajectoires militantes. Comme le constatent Carine Guérandel et Éric Marlière, alors qu'on souligne que les explications sont multifactorielles, « ces dimensions ne sont jamais réellement abordées au travers d'une analyse fine de parcours de vie de jeunes et restent cantonnées à l'évocation très générale de déterminismes macrosociologiques » (Guérandel, Marlière, 2017, p. 15). En effet, le plus souvent ces facteurs dépendent des cycles de vie de l'individu et il serait intéressant de voir comment dans une trajectoire de vie, l'entourage comme les lieux de socialisation, et des facteurs structurels comme proprement individuels, ont joué différemment selon les périodes de vie du jeune engagé. Par ailleurs, un grand flottement existe dans toute la littérature sur le djihadisme, entre les jeunes qui sont susceptibles de se radicaliser, ceux en voie de radicalisation, et ceux qui sont réellement entrés dans les organisations violentes se réclamant de Daech. La littérature scientifique sur ce point devrait plus expliciter à quels niveaux d'analyse de la

radicalisation ils se situent pour ne pas entraîner une certaine confusion. Mais cette confusion s'explique en partie comme nous l'avons mentionné en introduction par la notion même de radicalisation qui a tendance à appréhender le processus de radicalisation le plus en amont possible, avant même l'adoption de pensées extrêmes et l'entrée dans des organisations violentes.

En plus de développer les trajectoires biographiques, il serait également majeur de beaucoup plus développer des enquêtes ethnographiques sur l'engagement des jeunes Français dans différents territoires idéologiques radicaux violents. Le beau travail de recherche de Meryem Sellami et Jihed Haj Salem (2016) sur la conversion djihadiste des jeunes en Tunisie postrévolutionnaire, à partir d'une enquête ethnographique de Jihed Haj Salem dans les quartiers marginalisés en Tunisie, mériterait d'être prolongé dans le cadre de la France, les salafistes quiétistes non violents ayant plus été observés en France. Ces auteurs montrent que la subjectivité nouvelle du « sur-musulman » (Benslama, 2015) « prend ancrage d'abord dans le corps à travers de nouveaux codes affichés par les jeunes djihadistes dans des espaces d'activisme au sein des quartiers marginalisés » (Sellami, Haj, 2016, p. 130), notamment au niveau du visage, des vêtements, de l'odeur, de l'emprunt d'un pseudonyme, de la gestualité, de la ponctuation du langage, de la temporalité et de l'habilitation physique. Ces pratiques et rituels quotidiens devenant totalement liés à leur identité interrogent sur les coûts qu'impliqueraient pour ces jeunes de sortir de cet engagement.

Cette revue de littérature ne prétend pas à l'exhaustivité. L'apport de la sociologie cognitive à l'appréhension du processus de radicalisation des jeunes et notamment des transformations identitaires que vivent les jeunes engagés, de même que la sociologie qui prend en compte les dimensions affectuelles et émotionnelles de l'engagement dans des organisations violentes, ainsi que tout le travail de cadrage de ces organisations pour attirer les jeunes à leur cause ont été faiblement abordés. Nous espérons que cette revue de littérature invitera les chercheurs à investir encore plus de pans de recherches à l'état de défrichement actuellement sur la question de la jeunesse impliquée dans la radicalisation violente et à croiser la sociologie de la jeunesse à celle de la radicalisation. Différentes recherches en cours depuis les attentats de 2015 portant directement sur cette question des jeunes dans la radicalisation ouvrent des perspectives prometteuses. Certaines sont recensées dans le blog *Radicalisations Processus et trajectoires de radicalisation*³⁸, notamment celle de Laurent Bonelli, qui appréhende la radicalisation chez les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, ou celle de Séraphin Alava et son équipe sur le rôle des médias sociaux dans la radicalisation des jeunes conduisant vers l'extrémisme violent.

³⁸ <http://radicalisations.fr/> Ce blog de veille scientifique a été créé au départ pour accompagner l'école thématique CNRS sur Processus et trajectoires de radicalisation, co-organisée par Sylvie Ollitrault, directrice de recherche au CNRS, CRAPE Rennes et INSHS ; Jacques Semelin, directeur de recherche CNRS, CERI, Sciences Po Paris ; Ariane Jossin, chercheuse CNRS contractuelle, Programme Saisir l'Europe ; Pamela Torres, doctorante, CERI/Sciences Po). Le blog est alimenté par Jeanne Pawella, chercheuse partenaire à Panthéon-Sorbonne.

LES MÉTHODES ET OUTILS EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Liste non exhaustive

Méthodes d'approche d'un milieu

L'intervention sociologique
La recherche action
L'enquête participation
L'approche ethnographique

Outils

La recherche documentaire
L'analyse lexicométrique
L'analyse de réseau
L'analyse statistique

Le sondage
Le questionnaire
L'entretien (directif, semi directif, libre)
L'observation participante (incognito ou à découvert)
L'observation non participante
La comparaison
L'histoire de vie
La sociométrie
Le focus group
La mise en situation

Le portail de la Fonction publique

Intitulé de l'emploi référence

DELEGUEE/DELEGUE DU PRÉFET POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

Domaine fonctionnel

ÉLABORATION ET PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Définition synthétique

Coordonner, sous l'autorité du préfet, l'action des services de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui relèvent de sa compétence territoriale.

Assurer la présence de l'État dans les quartiers prioritaires, en lien avec les partenaires des contrats de ville

Activités principales

- Assurer la représentation du préfet dans les différents dispositifs et instances locales de la politique de la ville ainsi qu'à l'occasion des manifestations et événements organisés dans les quartiers
- Assurer, à l'échelle des quartiers prioritaires, le suivi de la mise en œuvre des contrats de ville et des conventions de rénovation urbaine élaborés avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les acteurs associatifs, les conseils citoyens...
- Contribuer à l'émergence, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions conduites ou suivies par les porteurs de projets dans le cadre des contrats de ville
- Coordonner, à l'échelle des quartiers prioritaires, les dispositifs et outils spécifiques de la politique de la ville
- Exercer une fonction de veille active et d'alerte sur la situation économique et sociale dans les quartiers prioritaires
- Veiller à la mise en cohérence des interventions des différents services de l'État à l'échelle des quartiers
- Veiller à la prise en compte de la dimension « quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les politiques publiques de droit commun
-

Savoir-faire

- Analyser un projet, une démarche
- Conduire un partenariat
- Evaluer, une procédure, une activité, une action, un résultat
- Mener une veille
- Représenter
- Travailler en mode projet

Savoir être

- Capacité d'adaptation
- Etre autonome
- Sens de l'analyse
- Sens des relations humaines

Connaissances

- Conduite et gestion de projet
- Contrôle, audit et évaluation
- Droit/ réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Gestion budgétaire et comptable
- Techniques d'animation

Compétences managériales requises : éventuellement

Conditions particulières d'exercice

- Contact avec les élus et les habitants
- Représentation de l'autorité préfectorale
- Forte réactivité
- Disponibilité sur des horaires atypiques

Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme

- Nécessité d'une approche intégrée du volet social et du volet urbain de la politique de la ville
- Prise en compte des enjeux de citoyenneté, de cohésion et de laïcité dans les quartiers prioritaires
- Renforcement des compétences des collectivités territoriales (développement économique, d'emploi, de logement ...)

Impact sur l'emploi-référence

- Vocation accrue à travailler avec les citoyens, les acteurs économiques, les maîtres d'œuvre et d'ouvrage intervenants à l'échelle du quartier
- Enrichissement du volet sociétal du métier
- Positionnement du délégué du préfet en tant que facilitateur en lien avec un nombre croissant d'acteurs

Exemples de libellés d'emploi-types ministériels associés :

Ministère / Filière Intitulé de l'emploi type

Intérieur Délégué(e) du préfet